

AFFAIRE N° 2

RATIFICATION MARCHÉ GRÉ À GRÉ passé avec la maison GUNET pour la
Fourniture de tuyaux.

M. le MAIRE. - Par délibération du 9 Juin 1950 le Conseil Municipal a voté un virement de crédit de 500.000 frs pour l'acquisition de 330 mètres de tuyaux de fonte de 200 m/m.

Un marché de gré à gré a été passé avec la Maison Gunet pour la fourniture de ces tuyaux.

Je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir ratifier ce Marché s'élevant à la somme de 509.316 frs.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
H. Buis le 12. 1-51
P. le Préfet et par D. ou
le Secrétaire Général
Signé: Peroux

*Vuel soumis à l'approbation
de M. le Préfet
H. Buis le 9-1-51
P. le 1^{er} G.
Le Chef de Division,
délégué
Signé: Gavarnud*